

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi quatorze septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélie DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Francis PETRICIG.

Étaient excusés : Olivier SUSINI (pouvoir à Mme CHABERT), Virginie MAS (pouvoir à M. JEANNOT).

Objet : Vote du budget en M57

L'instruction budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle reprend les principes communs aux trois référentiels des communes et EPCI, des départements et des régions.

Par délibération D 22 04 15 du 22 juin dernier, le comité syndical s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce référentiel à compter du 1^{er} janvier 2023 pour son budget principal.

L'adoption du référentiel M57 impose à l'assemblée délibérante d'en préciser les dispositions particulières. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 6 septembre 2022.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **CONSERVE** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure le 14 septembre 2022

Le Président

Henri MONTELLANICO



Le secrétaire de séance
Alexandre BOTELLA

